

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC, Tanger Création de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB)

S.A., 26 déc. 1905, p. une durée de 20 ans, prorogée de 99 ans (A.G.E., 17 mars 1924).

Constitution SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC (*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 janvier 1906)

Suivant acte reçu par M^e Bossy, notaire à Paris, le 12 décembre 1905, M. François-Joseph-Henri Mignot, docteur en droit, demeurant à Paris, rue des Tournelles, 47, ayant agi au nom et comme mandataire de M. Théodore Furth, négociant, demeurant à Tanger (Empire du Maroc), a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société immobilière au Maroc.

La société a pour objet principal, l'acquisition par voie de concession, l'achat, l'obtention, la prise à bail, l'échange de tous terrains, immeubles et propriétés rurales et urbaines, dans l'Empire du Maroc ; l'édification de constructions sur ces terrains et propriétés ainsi que leur vente, échange, location ou affermage. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 5, rue d'Antin

La durée de la société a été fixée à vingt années.

Le capital social est de 500.000 fr., divisé en 1.000 actions, de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié.

L'assemblée générale ordinaire pourra décider en une ou plusieurs fois la création d'obligations pour un capital dont elle fixera le montant nominal. Le conseil d'administration déterminera le type, l'intérêt et les conditions d'émission et de remboursement de ces obligations.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour constituer la réserve légale, la somme nécessaire pour servir un premier dividende de 5 % aux actions Sur le surplus, 15 % seront attribués au conseil d'administration, et le solde, soit 5 %, sera employé conformément aux décisions de l'assemblée générale.

Ont été nommés administrateurs : MM. Théodore Furth ¹, sus-nommé, Édouard Dupasseur ², Eugène Luret ³, Georges Thenon ⁴ et Arthur Weisweiler ⁵. — *Petites Affiches*, 19 janvier 1905.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU MAROC
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 décembre 1906)

La seconde assemblée constitutive de la Société immobilière du Maroc a eu lieu le 14 décembre.

L'assemblée a reconnu et constaté la sincérité de la déclaration notariée, faite suivant acte reçu par M^e Bossy, notaire à Paris, le 4 décembre 1906, relative à la souscription de la totalité des 3.000 actions de 500 fr. chacune, représentant l'augmentation de capital de 1.500.000 fr. autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1906 et au versement de moitié effectué sur chacune desdites 3.000 actions. Le capital social est donc fixé à 2 millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr.

Société immobilière au Maroc
Appel de fonds
(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 janvier 1907)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel des deuxième et troisième quarts, soit 250 fr. par action. Les versements devront être effectués le 21 janvier 1907 au plus tard, à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 8, rue d'Antin, et à Tanger, chez MM. Théo Furth et Cie. — *Petites Affiches*, 28 décembre 1906.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 mars 1907)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société immobilière au Maroc s'est tenue le 26 mars dernier. Le compte de profits et pertes de l'exercice 1906 accuse un solde débiteur de 7.572 fr. 83 qui a été reporté à nouveau. L'assemblée a confirmé la nomination, faite à titre provisoire par le conseil, de M. Hackenberger comme administrateur.

¹ Théodore Furth : négociateur de l'emprunt marocain de 1904 pour le compte de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

² Ancien de la Banque française de l'Afrique du Sud, Édouard Dupasseur devient ensuite sous-directeur (1901), puis directeur (1904) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qu'il représente à la Société immobilière du Maroc (président)(1905), à la Cie du Gaz de Paris (1907), à la Compagnie du gaz et régie des eaux de Tunis (1909), aux Mines de Fedj-el-Adoum (1911), à la Cie générale du Maroc (1912), aux Mines du Guergour (1913)... Il décède en octobre 1913.

³ Eugène Luret (Nice, 1867-Paris, 1941) : contrôleur civil en Tunisie, détaché en 1904 au contrôle de la dette publique marocaine, puis administrateur de la Banque d'État du Maroc. Officier de la Légion d'honneur. Son fils, Jean (HEC) épouse en 1932 Claude Manceron, fille du résident général en Tunisie.

⁴ Georges Thenon : administrateur des Chemins de fer de Santa-Fé (1898), chevalier du Mérite agricole pour ses travaux en Argentine (1903), sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1^{er} janvier 1905). Décédé à Neuilly le 1^{er} mars 1909.

⁵ Arthur Weisweiler (1877-1941) : polytechnicien, ingénieur attaché à la Banque de Paris et des Pays-Bas, il épouse en 1907 Lucy Deutsch de la Meurthe (Pétroles Jupiter/Shell française).

L'EXPÉDITION DU MAROC

LES CAUSES

par Ad. Papillaud

(*La Libre Parole*, 29 février 1908)

À maintes reprises, M. Jaurès, à la tribune, et ses amis socialistes de leurs places, ont crié au gouvernement que l'expédition marocaine n'avait été décidée que pour favoriser des compagnies financières intéressées à la conquête du Maroc. À l'heure actuelle, les journaux financiers sont occupés chaque jour, pourrait-on dire, à faire de la réclame à ces compagnies. C'est peut-être imprudent pour les hommes politiques qui sont derrière elles !

J'ai là un de ces journaux daté du 6 février dernier et qui recommande chaudement à sa clientèle la « Compagnie anglo-française-marocaine » fondée au capital de 100.000 « livres sterling. »

.....
La Compagnie dont je viens de parler n'est point seule en son genre, et dans le même journal financier, à la date du 19 février dernier, s'étalait une autre réclame pour une Compagnie concurrente la « Société immobilière du Maroc. » Le conseil d'administration de celle-ci porte des noms moins sonores que le précédent, mais c'est la Juiverie qui y domine. Le conseil d'administration de la Société immobilière du Maroc est composé, en effet, des personnalités suivantes : MM. Ed. Dupasseur, président ; administrateurs : Théo Furth, Eugène Luret, Georges Chénon [Thenon], Arthur Weisweiller, P. Hackenberger, administrateur de la Banque de Tunisie.

Il ne faut pas s'y tromper, derrière ces noms se cachent des hommes politiques, et, sans doute, ceux-là mêmes qui poussent le plus vivement à la conquête du Maroc. [...]

Et voilà pourquoi des mères de soldats français sont en deuil ! Les affaires sont les affaires, vous répondront M. Pichon et M. Clemenceau !

SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DU MAROC EN 1907

par Ch. RENÉ-LECLERC,

délégué général du comité du Maroc à Tanger.

(*Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1909, 2^e trim.)

IV. AFFAIRES IMMOBILIÈRES

[164] Les achats de terrains ont continué pendant tout le premier semestre 1907 mais il s'agissait surtout de terrains urbains, car l'insécurité rendait l'exploitation agricole des banlieues des villes à peu près inabordable, de sorte que les acquéreurs s'abstenaient, en général, de porter leur dévolu sur des terrains de culture inutilisables. La majeure partie des terrains à bâtir convenablement placés appartenait déjà à des Français, en ce qui concerne plus particulièrement Tanger. Après eux, venaient, par ordre d'importance, des Allemands, des Anglais, des Espagnols, des Italiens et des Belges. En fait, c'étaient des Français, des Allemands et des Anglais qui détenaient la majeure partie des propriétés immobilières achetées dans ces dernières années par des Européens au Maroc.

Mais l'absurdité d'une spéculation effrénée donnait aux terrains une plus-value disproportionnée avec la valeur du pays, étant donné les grandes difficultés de mise en exploitation. Autour des villes, les terrains à bâtir ont atteint les prix que l'on trouve à

Alger, Oran, Tunis, villes organisées et administrées, où le trafic commercial et le mouvement de la population autorisent des prix relativement élevés. Mais à Tanger et dans les autres ports marocains, les hausses sur les immeubles n'ont aucune raison d'être, économiquement parlant.

Dès le mois d'août 1907, et malgré les événements politiques, la Société immobilière du Maroc (société française) mettait en adjudication les premiers travaux de voirie et de terrassement des terrains suburbains qu'elle possédait à Tanger. C'est une compagnie franco-espagnole de Barcelone (représentée par un ingénieur français à Tanger) qui fut déclarée adjudicataire de ces premiers travaux.

La Société immobilière songe à construire quelques gros immeubles sur ses terrains pour amorcer les entrepreneurs de bâtisses. Elle songe également à lancer un projet de villas à bon marché. C'est la première tentative de construction de quartier neuf et moderne qui se sera produite à Tanger.

[165] Les événements de juillet et d'août avaient pour résultat de paralyser bien des affaires. Les achats immobiliers notamment restaient en suspens, à Tanger comme dans les autres villes du littoral marocain. On espère que si l'ère de pacification s'ouvre enfin, ces spéculations vont reprendre et permettront d'envisager l'édification de nouveaux quartiers autour des grandes villes maritimes.

.....
Tanger, le 25 juillet 1908.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*Le Journal des finances*, 3 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 29 mars.

Il ressort des rapports que le compte de profits et pertes pour l'exercice 1908 se solde au débit par fr. 24.174 63
auxquels s'ajoute le report de l'exercice 1907 de 24.658 33
Soit au total 48.832 96

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1908 et adopté à l'unanimité toutes les propositions du conseil.

15 déc. 1909 : M. E. Gauthronet, directeur de la Société immobilière du Maroc, à Tanger (Maroc).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*Le Sémaphore algérien*, 12 avril 1911)

La Société immobilière au Maroc vient de tenir son assemblée ordinaire le 16 mars sous la présidence de M. [Édouard] Dupasseur [dir. BPPB, adm. (1912) Cie générale du Maroc...] : le conseil d'administration a rappelé les ventes récentes de terrains aux grandes administrations marocaines (Banque d'Etat, Tabacs) que nous avons annoncées à leur date.

Les comptes Terrains et Immeubles sont en sensible augmentation par suite d'achats et de constructions ; aussi la société s'est-elle fait ouvrir un crédit en banque qui figure au bilan pour 174.475 fr. Le solde de l'exercice est de 7.925 fr., le solde débiteur total à reporter à nouveau atteint, par suite, 77.794 francs.

Le rapport présenté à l'assemblée se termine par un avis aux capitalistes qui pourraient trouver d'intéressantes rémunérations dans la construction d'immeubles à Tanger, Leurs capitaux profiteraient ainsi d'une situation très favorable, rendue plus avantageuse encore par la perspective d'un essor analogue à celui des pays voisins de l'Afrique du Nord.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1912)

Au cours du dernier exercice, la société a effectué pour 334.790 francs de ventes de terrains. Les produits bruts ont atteint 123.607 francs et les bénéfices nets 98.485 francs, sur lesquels 77.794 francs ont été affectés à l'amortissement des pertes antérieures. Le solde a été réparti pour 1.034 francs à la réserve légale, 2.958 francs à l'amortissement, des frais d'installation et 15.189 francs aux dépenses à amortir ; le solde de 1.510 francs a été reporté à nouveau.

Convocations A.G.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1934)

13 mars, 4 h. — Société Immobilière au Maroc. — A Paris, 3, rue d'Antin. — « Petites Affiches », 28 janvier 1913.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 16 mai 1914)

Le dividende de la Société immobilière au Maroc a été fixé à 25 francs par action.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*Paris-Capital*, avril 1916)

Les actionnaires réunis le 25 mars en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice de 853.135 fr. Il ne sera, pas distribué de dividende.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*La Journée industrielle*, 26 mars 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier. Le compte de profits et pertes fait ressortir un solde créditeur de 459.180 fr. qui, joint au report à nouveau de l'exercice précédent 244 645 fr., donne un total disponible de 694 625 fr.

Le conseil a proposé de fixer le dividende de l'exercice à 50 fr. par action payable, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} avril prochain.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. MM. Chabert et Hackenberger ont été réélus administrateurs.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*La Journée industrielle*, 20 mars 1921)

Les résultats de l'exercice 1920, dont il a été rendu compte à l'assemblée du 17 mars, se traduisent par un bénéfice de 462.346 fr. permettant la répartition d'un dividende de 50 fr nets par action.

Cet exercice a été très actif. Les ventes de terrains ont atteint, tant pour les terrains possédés directement qu'en participation avec des tiers, 2.700.000 fr. environ. La société a acheté d'autre part 2.300.000 fr. de nouveau terrains à Tanger, Rabat et Casablanca. Elle poursuit actuellement à Tanger la mise en valeur de trois grands terrains d'une superficie de 300.000 mq. environ.

Les grands travaux intéressant la zone tangéroise se poursuivent, en attendant le nouveau statut. La route Tanger-Rabat doit être terminée dans quelques mois ; elle rendra les plus grands services en attendant l'ouverture de la ligne ferrée Tanger-Fez-Rabat-Casablanca. Lorsque l'aménagement du port de Tanger sera réalisé, il se produira vraisemblablement un afflux de voyageurs de nature à exercer une heureuse répercussion sur l'exploitation sociale.

AEC-1922-577 — Sté immobilière au Maroc, 280, boulevard St-Germain, PARIS, (7^e).
Capital. — Sté an., f. le 26 déc. 1905, 2 millions de fr. en 40.000 act. de 500 fr. ent. lib. Divid. : 1917, 5 p. 100 ; 1919, 10 p. 100.

Objet. — Toutes entreprises immobilières au Maroc.

Conseil. — MM. Paul Hackenberger [*Bq de Tunisie, Gaz et eaux Tunis*], présid. ; J. Choppin de Janvry [*dir. BPPB*], Th. Fürth, Jacques Hermant, H. Chabert [*dir. BPPB*], admin.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1925)

L'assemblée ordinaire a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924 se soldant par un bénéfice net de 223.832 francs, compte-tenu du reliquat bénéficiaire de l'exercice 1923, s'élevant à 159.379 francs.

Le dividende brut de 30 francs sera mis en paiement à partir du 6 avril prochain, MM. L. Godard et J. Hermant, administrateurs sortants, ont été réélus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU MAROC
S.A. frse au capital de 2 MF.
Siège social : Paris, 280, boulevard St-Germain
Registre du commerce : Seine, n° 209-447
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 600-602)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 5 à 7 membres, nommés pour 3 ans, propriétaire de 10 actions
 HACKENBERGER (Paul), 22, r. La-Boétie, Paris ; pdt ;
 CHOPPIN DE JANVRY (Joseph), 71, r. du Faubourg-Sant-Honoré, Paris ;
 HERMANT (Jacques), 7, r. des Saints-Pères, Paris ;
 CHABERT (Henry), 68, bd de Courcelles, Paris ;
 GODARD (Louis), 15, r. Vavin, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

LA LONGUINIÈRE (Émile de)⁶, r. Blanche, Paris ;
 GOUILLY (Georges), 15, r. Las-Cases, Paris.

Objet. — L'acquisition, l'achat, la prise à bail, l'échange de ts terrains, immeubles, propr. rurales et urbaines, bâties ou non bâties au Maroc, la construc., la vente ou la location d'immeubles.

Capital social. — 2 MF en 4.000 act. de 500 fr. entièrement libérées.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 15 % au conseil. Le solde à la disposition de l'assemblée.

Résultats des derniers exercices

Ex.	Bénéf. nets report compris	Réserves + amort	Report à nouveau	Divid.
1916	331.724	—	331.724	—
1917	370.865	—	270.865	5
1918	344.845	—	244.645	—
1919	694.825	222.509	223.165	10
1920	705.511	224.117	227.660	10
1921	610.608	219.147	151.890	10
1922	123.398	—	123.398	—
1923	139.379	—	139.379	—
1924	223.832	—	100.235	30
1925	147.954	—	25.568	30

⁶ Émile Morin de la Longuinière (1867-1953) : secrétaire de la direction [1908], fondé de pouvoir, puis directeur adjoint (1921-1937) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à ce titre commissaire aux comptes de la Banque privée Lyon-Marseille (1912-1914), de la Société française de gérance de la banque de Chine (1923) et de sa suite, la Banque franco-chinoise, de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier franco-canadien, de la Société immobilière au Maroc, de la Compagnie foncière d'Indochine, son représentant lors de la constitution du Crédit agricole hypothécaire de Roumanie (1931), administrateur de la Société financière d'Indochine (Sofinindo) — son représentant à la Société immobilière du Nha-Bé et à la Société immobilière d'Extrême-Orient —, administrateur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudaméris) et administrateur délégué du Crédit foncier franco-canadien (1935).

Après avoir relevé la particule de son grand-père abandonnée à la Révolution, il épouse Berthe d'Abadie, artiste peintre, décédée en décembre 1913 — dont une fille et deux fils —, puis Ida Sigg, décédée en février 1932.

Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1929.

BILAN
PROFITS ET PERTES

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU MAROC
(*L'Africain*, 25 avril 1930)

L'assemblée du 24 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net. de 16.471 francs, auxquels il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 101.188 francs, soit un solde disponible de 117.659 francs qui a été reporté à nouveau après dotation à la réserve légale.

Société immobilière au Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1932)

Approbation des comptes de 1931 faisant apparaître un solde débiteur de 73.054 fr. Après application du report antérieur, il reste à reporter un solde créditeur de 88.053 francs.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1932)

Les actionnaires de cette société réunis en assemblée ordinaire le 21 mars, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se traduisent par un solde débiteur de 73.054 fr. correspondant à la presque totalité des frais généraux de l'exercice, aucun bénéfice n'ayant encore été prélevé sur la vente des terrains en participation.

Si le solde ci-dessus est déduit du crédit reporté de l'exercice 1900 (qui s'élevait à 161.108 francs), il reste un solde créditeur de 88.053 fr., qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil indique que le ralentissement général des affaires n'a pas favorisé les transactions dans la zone internationale de Tanger où se trouvent les principaux intérêts de la société. Il n'a été vendu qu'un seul terrain qui était en participation. Il a été également encaissé une créance se rapportant aux mêmes terrains, ce qui mettra le Conseil à même de procéder à une répartition à ses associés dans ces opérations., sans toutefois permettre, en raison de la trésorerie sociale très réduite, la distribution d'un dividende sur les bénéfices reportés d'exercices antérieurs.

MM. Chabert et Hackenberger, administrateurs sortants, ont été réélus.

Convocations A.G. 22/3
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1934)

14 h. 30. Société immobilière au Maroc, 30, boulevard Saint-Germain.

AEC 1937/852 — Société immobilière au Maroc,
10, rue de Sèze, PARIS (8^e).
Tél. : —. — R.C. Seine 209.447.

Capital. — Société anon., fondée le 26 décembre 1905, 2 millions de fr. en 4000 actions de 500 fr. libérées.

Dividendes : 1924, 1925 et 1927, 6 p. 100 ; 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, néant ; 1934, 50 fr. ; 1935, néant.

Objet. — Entreprises immobilières au Maroc.

Conseil. — MM. Paul Hackenberger, présid. ; Joseph Choppin de Janvry, Paul Eclancher, Henry Chabert, A. Roudy, administrateurs.

AEC 1951/927 — Société immobilière au Maroc, 10, rue de Sèze, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 26 décembre 1905, 12 millions de fr. en 12.000 act. de 1.000 fr. lib.

Dividendes. — 1948 et 1949 : 60 fr.

Objet. — Entreprises immobilières au Maroc.

Conseil. — MM. Hubert Hackenberger, présid. ; Henry Chabert, Paul Eclancher, M^{lle} J. Hackenberger, admin.
